

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -
Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 20

Le treize avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du sept avril deux mil vingt-trois, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Sébastien VERFAILLIE, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Bertrand DELORY procuration à Eric CHAPPE, Thierry CHAPPE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2023-23 / 2023-04-13-14^{ème} : Finances : Fixation des tarifs des concessions de terrains, caveaux, columbariums, cavurnes

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que des tarifs municipaux sont fixés pour les concessions au cimetière pour un terrain nu, pour les concessions au cimetière pour un sarcophage (caveau d'avance) à l'ancien cimetière et pour les concessions au columbarium avec un prix fixé par case.

Monsieur le Maire rappelle que ces tarifs sont appliqués selon la délibération référencée n°2021-72 / 2021-08-12-14^{ème} prise le 8 décembre 2021 et propose de revoir uniquement les tarifs concessions au columbarium, et également d'instaurer des tarifs pour des concessions au cimetière pour un cavurne.

En effet, la commune va prochainement procéder à la pose de nouveaux columbariums 7 familles, mais également de cavurnes.

Vu l'avis de la commission des finances du 30 mars 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **adopte** à compter du 13 avril 2023 les tarifs des concessions de terrains, caveaux, cavurnes, columbariums comme suit :

Concession au cimetière Terrain nu	Trentenaire 84 euros + frais d'enregistrement	Cinquantenaire 140 euros + frais d'enregistrement
Concession au cimetière Sarcophage (caveau d'avance) à l'ancien	Cinquantenaire 1 500 euros + frais d'enregistrement	

cimetière		
Concession au cimetière Cavurne	Trentenaire 400 euros	Cinquantenaire 500 euros
Concession au columbarium Prix fixé par case	Trentenaire 1 100 euros	Cinquantenaire 1 400 euros

et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 17 avril 2023

et de la publication le 17 avril 2023

À Gonnehem, le

Le Maire

Bernard DELELIS